

garanties d'ASSURANCE



Garanties d'assurances valables à compter du jour de la prise de la licence jusqu'au 14 octobre 2025
Souscription possible dès le 1^{er} octobre 2024

	Responsabilité Civile Défense Recours	Assurances complémentaires proposées (facultatif)		
		PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM
Licence Carte Neige LOISIR	inclus	X	X	X
Licence Carte Neige LOISIR FAMILLE	inclus	X	X	X
Licence Carte Neige COMPÉTITEUR	inclus	X	X	X
Licence Carte Neige DIRIGEANT	inclus	X	X	X

Formule LOISIR FAMILLE : tous les membres d'une famille doivent souscrire la même option d'assurance ou renoncer aux garanties d'assurance et ou d'assistance.

	Garanties obligatoirement incluses dans la souscription d'une Licence Carte Neige		
	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM
Responsabilité Civile	Garanties obligatoirement incluses dans la souscription d'une Licence Carte Neige		
Défense - Recours	Garanties obligatoirement incluses dans la souscription d'une Licence Carte Neige		
	Assurances complémentaires proposées (facultatif)		
	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM
Franchise (hors frais de secours, ambulance et assistance)		50 €	50 €
Assistance juridique pour les victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques	X	X	X
Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés	X	X	X
Frais de transport sanitaire	X	X	X
Remboursement forfait de remontées mécaniques	200 €	500 €	3 000 €
Remboursement cours de ski souscrits en lien direct avec une École de Ski (8 jours maximum)		X	X
Location du matériel de ski			X
Frais médicaux après intervention Sécurité Sociale et mutuelle santé (en France)		100 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale	150 % du tarif de convention de la Sécurité Sociale
Frais médicaux après intervention Sécurité Sociale et mutuelle santé (hors de France)		20 000 €	100 000 €
Individuelle accident / Capital en cas de décès		5 000 €	15 000 €
Individuelle accident / Capital en cas d'invalidité permanente (franchise 10%)		7 500 €	40 000 €
Indemnités en cas de coma		X	X
Assistance - Rapatriement		X	X
Soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		X	X

Document non contractuel. Toutes ces garanties d'assurance et/ou d'assistance viennent en complément de l'adhésion à la FFS (celle-ci comprenant obligatoirement les garanties Responsabilité Civile et Défense Recours) dans la limite des contrats téléchargeables sur le site www.ffs.fr ou www.ffs.verspieren.com